

L'EIRL :

entreprise individuelle
de demain ?

Mardi 14 septembre 2010

**BULLETIN D'INSCRIPTION
À RETOURNER À :**

Chambre de commerce et
d'industrie de Paris
DGA/EPI - Département
Valorisation des Etudes
Corinne PIGEON

27 avenue de Friedland
75382 Paris cedex 08
fax : 01 55 65 72 82
courriel : cpigeon@ccip.fr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Cabinet :

N° toute :

N°CNBF :

Société :

N° SIRET (mention obligatoire – 14 chiffres) :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Une confirmation d'inscription vous sera adressée uniquement par e-mail, aussi nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer votre adresse

Avocat inscrit* : 120 euros

Etudiant : Gratuit

Autre participant : 120 euros

(dans la limite des places disponibles)

Paiement par chèque à libeller à l'ordre de la « Chambre de commerce et d'industrie de Paris »

Les désistements notifiés après le 7 septembre 2010 ne pourront pas donner lieu à remboursement.

Toute inscription entraîne paiement de la somme due.

Compte tenu du nombre limité de places, seules les premières inscriptions pourront être retenues.

* Colloque validé pour la formation continue obligatoire des avocats avec le concours de l'EFB.

A cet effet, une liste d'émargement sera à la disposition des avocats à l'accueil du colloque.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès que vous pouvez exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cpdp@ccip.fr. Vous disposez également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de cpigeon@ccip.fr ou en cas de difficulté auprès de cpdp@ccip.fr. La CCI de Paris est seule destinataire de ces informations. Elles seront conservées tant que vous ne demanderez pas votre désinscription auprès de cpigeon@ccip.fr